



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture, alimentation et pêche : budget

Question écrite n° 28035

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) concernant le projet de budget du ministère de l'agriculture. Si elle se félicite de la revalorisation de l'ICHN sur les 25 premiers hectares et le versement en une fois de la DJA, l'APCA souligne que ce budget, compte tenu de certaines réductions de crédits, ne sera pas suffisant pour répondre aux défis et difficultés auxquels est confronté le secteur agricole : baisse de la dotation aux offices, chute des moyens consacrés aux agriculteurs en difficulté à travers le FAC. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son point de vue à ce sujet.

Texte de la réponse

Le budget 2004 du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales comporte plusieurs mesures de revalorisation et de réforme des aides aux agriculteurs. Ainsi que le souligne l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, les crédits des indemnités compensatoires de handicap naturel, destinées aux zones défavorisées, augmentent de 31 MEUR et permettront la revalorisation de l'aide sur les 25 premiers hectares de l'exploitation. Par ailleurs, le budget du ministère tient compte de la mise en place du versement en une fois de la dotation aux jeunes agriculteurs, auparavant versée en deux fois. L'on peut également citer la mensualisation des retraites agricoles, prises en charge par le budget annexe des prestations sociales agricoles. Concernant le Fonds d'allégement des charges (FAC), le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales le considère comme un instrument privilégié de gestion des crises, à mobiliser au cas par cas en complément de mesures structurelles. Néanmoins, ses besoins, par nature liés aux aléas de chaque année, ne peuvent être parfaitement prévus lors de la préparation de la loi de finances initiale. C'est pourquoi des abondements, si nécessaires, seront possibles en 2004 à l'image de ceux de 2003. Les organismes rattachés au ministère contribuent aussi à la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges pour les dépenses d'intervention bénéficiant directement aux agriculteurs. Pour les seuls offices d'intervention agricole, la rationalisation des structures constitue une priorité, conforme aux attentes du Parlement. Le budget de 2004 prévoit ainsi une légère baisse des dotations (moins 13 MEUR), qui doit permettre de préserver les capacités d'intervention des organismes.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28035

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8555

Réponse publiée le : 13 avril 2004, page 2946